

**Avis du Comité de pilotage de l'évaluation
des PO nationaux FSE et IEJ
Séance du 18 décembre 2018**

Lors de la séance du comité de pilotage du 18 décembre, une note relative aux parcours des participants dans 7 programmes opérationnels FSE-IEJ (2 PO nationaux et 5 PO DOM) et le projet de cahiers des charges relatif à l'évaluation des actions de modernisation des institutions du marché du travail ont été présentés. Les deux documents donnent lieu au présent avis.

1- Les parcours des participants

La note présentée permet de mesurer les parcours des personnes participantes qui sont bénéficiaires des crédits FSE et IEJ. Le comité de pilotage souligne l'intérêt de ce travail novateur, réalisé par la DGEFP, qui permet d'identifier plus précisément l'évolution dynamique de la situation des participants.

Le travail réalisé mérite d'être poursuivi, en particulier en développant deux points :

- Les critères d'identification de participants (nom, prénom et date de naissance) peuvent être mesurés imparfaitement, de ce fait, deux « participants » identifiés comme deux individus peuvent être en réalité un même individu. Des travaux ont déjà été réalisés par les services du Conseil régional de Normandie pour estimer cet effet. Ils pourraient être utilisés pour corriger, pour partie au moins, les éventuelles erreurs d'identification. De même un rapprochement avec la Dares serait probablement utile.
- Une opération dans laquelle une personne entre, peut être l'objet de plusieurs conventions, de manière « administrative », du fait de leur annualité. Dès lors, là encore, deux « participants » peuvent être un même individu. Le travail doit être complété pour mesurer toutes les conséquences de cette situation. Des variantes pourraient être réalisées afin d'encadrer les résultats présentés dans l'étude.

Une fois ces travaux techniques réalisés, le comité de pilotage considère que les résultats des travaux de la DGEFP mériteront d'être diffusés largement auprès des différents acteurs du FSE.

2- Le projet de CCTP sur l'évaluation des actions de modernisation des institutions du marché du travail du PON FSE

Le comité s'interroge sur la priorité de cette évaluation, eu égard aux montants limités engagés. Il constate cependant que cette évaluation répond à une obligation réglementaire. Il est demandé à la DGEFP de présenter un cahier des charges modifié permettant de disposer dans une première étape d'un bilan des actions mises en œuvre et financées par le FSE et dans une seconde de répondre aux questions les plus pertinentes en matière évaluative eu égard à l'enjeu de modernisation du service public de l'emploi au sens large.